

Dossier - Contrôle d'accès : jusqu'où iront les badges ?

L'info Expoprotection - Février 2016



Contrôle d'accès : jusqu'où iront les badges ?

Le succès des cartes sans contact et multiservices ne se dément pas dans l'univers du contrôle d'accès. Mais la tendance actuelle met en lumière la montée en puissance des exigences sécuritaires ainsi qu'une plus grande flexibilité des terminaux d'accès.

(...) Des fonctionnalités sécuritaires de plus en plus utilisées

Les nouveaux badges ne changent pas grand chose aux usages. (...) Le fonctionnement de la carte en multiservices, en revanche, est un peu différent :

« Dans la carte Classic, on affecte à chaque application un secteur précis de la partie électronique, explique Vincent Dupart, directeur général de STID, un fabricant de systèmes de contrôle d'accès. Dans la Desfire EV1, le fonctionnement est plus ergonomique : comme dans une clé USB ou un disque dur, on loge chaque application dans un dossier. »

Par ailleurs, le Desfire offre une communication cryptée entre le badge et le lecteur. Mais le cryptage n'est pas la seule sécurité offerte : « Ces cartes ouvrent en outre la voie à ce que l'on appelle la diversification des clés », explique Vincent Dupart. Autrement dit, chaque carte est dotée d'un identifiant propre, certes, mais aussi d'une clé spécifique que le lecteur calcule à chaque passage. La clé du badge A est donc différente de celle du badge B. Enfin, la carte peut gérer différentes clés selon les applications considérées : contrôle d'accès, cantine, etc.. Le cryptage des communications d'une part, et la diversification des clés de l'autre, permettent un renforcement considérable de la sécurité des systèmes de contrôle d'accès. Les nouvelles cartes répondent ainsi aux préoccupations sécuritaires accrues du moment.

Dossier - Contrôle d'accès : jusqu'où iront les badges ?

L'info Expoprotection - Février 2016



(...) Le smartphone, badge du futur ?

Autre grande tendance : utiliser les smartphones pour ouvrir les accès. (...)

Le passage du rêve à la réalité n'est cependant pas toujours aisé. Assez naturellement, les spécialistes du contrôle d'accès souhaitent utiliser le protocole de communication sans fil *Near Field Communication* (NFC) des smartphones. D'autant qu'il fonctionne dans la même gamme de fréquences que celles des cartes de type Mifare (13,56 MHz). Mais les iPhones - sauf les iPhone 6- n'ont pas cette fonctionnalité. Ou, pour ceux qui en disposent, celle-ci n'est utilisable que pour une seule fonction : Apple Pay. Des limitations que ne subissent pas les smartphones sous Android.

Les premiers systèmes de contrôle d'accès fonctionnant avec un smartphone ont donc été mis en place par des opérateurs téléphoniques comme Orange et SFR. Ou des fabricants de cartes SIM comme Gemalto. Lesquels ont pu équiper leurs personnels de smartphones choisis par eux afin d'implémenter eux-mêmes les fonctionnalités de contrôle d'accès directement sur la carte SIM.

Pour les entreprises ne pouvant pas intervenir sur la carte SIM, et ne voulant pas priver leurs personnels d'iPhones, l'équation est différente. Le constructeur comme STID a donc travaillé sur la technologie Bluetooth, qui équipe, cette fois, tous les portables. Mais le bluetooth fonctionne, quant à lui, à bien plus grande distance.

Si cette fonctionnalité peut être utile pour les parkings, il faut donc "brider" la distance d'ouverture. « Il suffit de programmer le lecteur pour lui intimer de ne lire que les badges situés à 1 m, 50 cm ou à une distance inférieure », explique Vincent Dupart, chez STID.

Dossier - Contrôle d'accès : jusqu'où iront les badges ?

L'info Expoprotection - Février 2016



Mais ce système est-il sécuritaire ? « En réalité, le téléphone se comporte exactement comme une carte Desfire notamment concernant la diversification des clés utilisant le numéro de série unique du smartphone IMEI et en sauvegardant l'identifiant de façon chiffrée et authentifiée. Les mêmes applications sont installées sur le smartphone et sur la carte Desfire, assure Vincent Dupart. Car désormais, l'identifiant n'est plus nécessairement lié à son support physique. »



Quelques entreprises commencent à adopter des systèmes de contrôle d'accès actionnés via smartphones. © STID.

(...) Autre avantage : le téléphone pouvant être lu à une distance un peu plus importante que le badge, il peut tout à fait rester dans le sac ou la poche de son propriétaire. « Sauf si l'on rajoute des fonctionnalités de sécurité, comme exiger son déverrouillage pour permettre la lecture », complète Vincent Dupart. Ce système commence à s'implanter, par exemple, pour donner l'accès à un client à une salle de sport ou encore gérer la location de bungalows

En revanche, hormis les exemples précités (SFR, Orange, ..), les entreprises ayant adopté les smartphones ne l'ont fait que pour une partie de leur personnel à laquelle elles fournissent des smartphones de société : pas question encore d'utiliser les smartphones personnels des salariés. « Cela viendra », promet Vincent Dupart. (...)

(...) En attendant une plus grande maturité du marché, des applications utilisant le téléphone portable mais sans sa fonctionnalité NFC ou bluetooth - voient déjà le jour.